



MAIRIE DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Place Prudent Chollet ☎ **02.48.78.20.50**

18240 Belleville sur Loire 📠 **Fax 02.48.78.20.55**

Site : www.bellevillesurloire.fr

E-mail : mairie@bellevillesurloire.fr

FLASH AVRIL 2020

APPEL D'URGENCE :

En dehors des heures d'ouverture de la Mairie
vous pouvez joindre un élu au : **06.11.91.89.18**

RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

	Voix		
Inscrits	722		
Abstentions	209		
Votants	513		
Exprimés	488		
BLANCS	5		
Nuls	20		
		Sièges Conseiller municipal	Sièges conseillers communautaire
Bruno VAN DER PUTTEN	245	12	2
Patrick BAGOT	243	3	0

Sont élus :

Bruno VAN DER PUTTEN

Carole BEGUE

Denis BOUSSARD

Hélène PARAT

Guido MAURO

Anne-Marie DESPLANCHES

Antoine JANDEL

Charlotte BOZON

Alexandre COYEAUD

Nelly DAGUENEAU

Daniel CHARLOT

Marie Ange BRUNOT

Patrick BAGOT

Gaëlle PARENT

Eric LOUP

En raison du contexte sanitaire qui n'a pas permis la réunion des conseils municipaux élus au complet dès le premier tour du scrutin, le Gouvernement a également souhaité reporter l'entrée en fonction des conseillers municipaux élus au premier tour et prolonger le mandat de tous les conseillers municipaux en exercice avant le premier tour. Il en va de même dans les conseils communautaires.

Pour notre commune les nouveaux conseillers municipaux et communautaires entreront en fonction à une date prévue par décret.

Le Conseil municipal et communautaire en exercice avant le premier tour organisé le 15 mars 2020 **conservent et continuent leur mandat** jusqu'à l'entrée en fonction des conseillers nouvellement élus.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le :

à h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

SERVICE A LA POPULATION

Depuis le 17 mars, (début du confinement) les agents et les élus assurent une assistance régulière auprès des personnes vulnérables pour aller à la pharmacie et pour faire des courses.

Vous pouvez à tout moment joindre la mairie par téléphone, au 02.48.78.20.50, nous vous apporterons dans la mesure de nos possibilités tout l'aide nécessaire.

Toutes les salles et le complexe sportif sont interdits d'accès.

AGENCE POSTALE

L'agence postale communale est fermée tout au long du confinement.

Toutefois vous pouvez déposer votre courrier dans la boîte il sera relevé régulièrement (jusqu'à 3 fois par semaine).

La poste de Sancerre est ouverte au public les :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 9H00 - 12H et 14H - 16H

Samedi 9H - 12H.

DECHETS VERTS BELLEVILLE ET DECHETERIE D'ASSIGNY

Fermeture tout au long du confinement.

BILAN PATINOIRE

La patinoire a rencontré un franc succès durant la quinzaine des vacances, la fréquentation a augmenté de 50 % par rapport à l'an dernier avec des pointes à plus de 200 personnes par jour. Les soirées à thème et les conseils prodigués par Elodie ont été appréciés par tous.

Merci à O'Délicious, restauration rapide à Belleville pour la tenue du chalet, les gourmandises ont su contenter les estomacs.

Merci à tous pour tous vos gentils commentaires laissés sur le Livre d'Or
Un grand Bravo à Elodie, Lucile, Jennifer, Julien et Olivier pour leur bonne humeur durant cette quinzaine.

Merci à tous pour votre investissement

POLE EDUCATION, ENFANCE ET LOISIRS

Nous tenons à souligner et à remercier très sincèrement le travail formidable fait par les enseignantes de notre école durant cette période afin d'assurer la continuité pédagogique et le suivi des élèves.

Si vous rencontrez des difficultés vous pouvez joindre Sandrine Radenne au 02-48-72-64-33

BRAVO et MERCI

Nous vous rappelons également qu'un accueil est organisé durant la semaine selon les modalités suivantes :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : accueil périscolaire organisé **au sein de l'école primaire** de 7h30 à 9h / de 12h à 13h30 / et de 16h30 à 17h30

Un panier repas et un goûter devront être fournis par la famille.

Les enseignantes prendront en charge les enfants de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mercredi : accueil **aux Loupiots** de 7h30 à 17h30. Un panier repas et un goûter devront être fournis par les familles.

Pendant les vacances scolaires si la période de confinement est prolongée et si les services de l'Etat nous autorisent le fonctionnement :

Un accueil sera mis en place **aux Loupiots du lundi 20 avril au jeudi 30 avril de 7h30 à 17h30**. Un panier repas et un goûter devront être fournis par les familles.

Pour rappel, sont concernés par ces modes de garde les enfants des personnels ci-dessous sous réserve de n'avoir d'autre moyen de garde :

- *Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, centres de santé ...*

- *Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap : maisons de retraite, EHPAD...*
- *Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...*
- *Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.*
- *Tout personnel des forces de sécurité et des pompiers,*

Durant ces accueils sont privilégiés les jeux individuels dans le respect des règles de sécurité sanitaire liées au Covid 19.

Afin d'éviter des déplacements inutiles à nos équipes d'animateurs, merci en fonction de possibilités de prévenir de la présence de vos enfants par mail à nathalie.marchand@bellevillesurloire.fr ou au 06-37-80-68-73.

Séjour à Londres :

Le séjour à Londres initialement prévu du 26 au 30 avril est annulé. Une autre date sera sans doute fixée et les familles seront contactées pour savoir si elles maintiennent ou non l'inscription de leurs enfants. Les chèques vous seront retournés après la période de confinement.

A très bientôt et prenez bien soin de vous et de vos familles !